

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
D'UN CAMION À L'ASSOCIATION "HMFRA"**

3.3 - Locations

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **8 avril 2026** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant la demande de l'Association « **Héritages Maritime et Fluvial des Rives de l'Aa** », de disposer d'un camion pour la réalisation de ses activités,

Vu la possibilité pour la ville de mettre à disposition gracieusement de l'Association « **HMFRA** » un camion,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention de mise à disposition avec l'Association « **HMFRA** », d'un camion IVECO, immatriculé AA794AL sans chauffeur le **9 juillet 2026**.

Article 2 : Le camion est mis à disposition de l'association gracieusement.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le **13 JUL. 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **13 JUL. 2026**

Fait à GRAVELINES, le **13 JUL. 2026**
Le Maire,



Bertrand RINGOT